



SIAH DE ST-JEAN-DES-SABLES (Siren : 251702692)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU)
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Châtelaiillon-Plage
Arrondissement	Rochelle
Département	Charente-Maritime
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	15/02/1993
Date d'effet	15/02/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	MAIRIE
Numéro et libellé dans la voie	20, boulevard de la Libération
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	17340 CHATELAILLON
Téléphone	05 46 30 18 18
Fax	05 46 56 38 88
Courriel	mairie-chatellaiillon@mairie-chatellaiillon-plage.fr
Site internet	www.chatellaiillon-plage.fr

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	19 767
Densité moyenne	281,82

Périmètres

Nombre total de membres : 7

- Dont 7 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
17	Angoulins (211700109)	4 016
17	Châtelailon-Plage (211700943)	6 104
17	Croix-Chapeau (211701362)	1 262
17	La Jarrie (211701941)	3 315
17	Saint-Vivien (211704135)	1 246
17	Salles-sur-Mer (211704200)	2 137
17	Thairé (211704432)	1 687

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie - Hydraulique <i>Le Syndicat a pour vocation de : a) lutter contre la submersion des lieux habités et des terres à vocation agricole b) favoriser, par toute réalisation appropriée, la retenue des eaux de la nappe phréatique, le soutien des débits d'étiage, le stickage de l'eau à usage agricole c) assurer la gestion de l'eau sur l'ensemble du bassin versant D'une manière générale, le Syndicat a vocation à intervenir sur toutes les questions se rapportant à l'hydraulique dans le territoire de sa compétence. Pour ce qui concerne l'entretien des berges, le Syndicat ne se substitue pas purement et simplement aux riverains dans les obligations qu'ont ces derniers de contenir la végétation sur leur propriété dans un état qui n'entrave pas l'écoulement des eaux.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
17	UNION DES MARAIS DE LA CHARENTE-MARITIME (251701306)	SM ouvert	358 894

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)